Un courant fort
Sainte-Croix

Avis public

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC concernant une demande de dérogation mineure, le demandeur, M. Gaston Beaudet a déposé une demande pour la propriété située au 205 rue des Chutes, lots 3 591 954 et 3 591 952, dérogeant au règlement de zonage 389-2007, articles 7.2.51 et 7.2.5.2, cette demande vise à permettre l'ajout d'une deuxième serre privée sur le terrain de la résidence, de plus la demande vise également à permettre que la superficie de la serre projetée ait une superficie de 33 m^2 au lieu du maximum permis de 15 m^2.

La population est avisée qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix qui se tiendra mardi le 5 mars 2024, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, au 6310 rue Principale, Sainte-Croix, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Dérogation mineure pour l'ajout d'une deuxième serre d'une superficie de 33m^2.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce seizième jour du mois de février en l'an deux mille vingt-quatre.

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, ainsi que dans le journal municipal, le seizième jour de février 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour du mois de février en l'an deux mille vingt-quatre.

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier